

**Séance publique du conseil communal
du 8 octobre 2020**

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
 2. Adhésion des communes de Lintgen et Habscht au Syndicat Intercommunal du Centre pour la conservation de la nature ;
 3. Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2021 ;
 4. Fixation du taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2021 ;
 5. Approbation de décomptes finaux ;
 6. Décision, suite à la vacance d'une place au conseil communal, de procéder ou non, à des élections complémentaires ;
- Divers.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Approbation d'un contrat du 1 octobre 2020 conclu entre la commune de Redange/Attert, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins et Mme Hortense HAAS de Strassen, concernant la plantation de trois arbres fruitiers à haute tige et l'entretien de dix arbres fruitiers existants sur des fonds sis section A de Lannen, au lieu-dit «Breidwies ».

Adhésion es communes de Lintgen et Habscht au Syndicat Intercommunal du Centre pour la conservation de la nature

Le conseil communal approuve l'adhésion des communes de Lintgen et Habscht au Syndicat Intercommunal du Centre pour la conservation de la nature.

Fixation des taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2021

Les taux pour la perception de l'impôt foncier de l'exercice 2021 ont été fixés comme suit:

Impôt foncier	Taux fixés pour 2021
A	400%
B1	600%
B2	400%
B3	200%
B4	200 %
B5	400 %
B6	400 %

Fixation des taux pour la perception de l'impôt commercial de l'exercice 2021

Le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition **2021** en matière d'impôt commercial a été fixé à 300 %.

Approbation de décomptes finaux

Approbation de 51 décomptes finaux de projets dont le total global des devis approuvés s'élève à 15.247.566,57.- € (T.T.C.) et celui des dépenses effectives se chiffre à un total de 4.505.205,47.- € (T.T.C.).

Décision, suite à la vacance d'une place au conseil communal, de procéder ou non, à des élections complémentaires

Décision de ne pas organiser d'élections complémentaires à l'effet de pourvoir à la première place devenue vacante suite à la démission de Madame WALLY ZACHARIAS, conseillère communale depuis le 15 novembre 2017.

